DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_168-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_168

Objet : Création d'un emploi permanent de chargé(e) de coordination d'action culturelle - Catégorie B

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (73) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (10) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE -Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - César STORET à Jérôme DARQUES - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 83

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_168-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_168

Objet : Création d'un emploi permanent de chargé(e) de coordination d'action culturelle - Catégorie B

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

À la suite du détachement, à compter du 1er septembre 2026 et pour une durée d'un (1) an, d'un agent du service Culture auprès de l'Éducation nationale pour l'accomplissement du stage préalable à sa titularisation en qualité de professeur des écoles, il convient d'assurer la continuité des missions exercées au sein du service.

Ce départ constitue également l'occasion de faire évoluer le contenu du poste afin de renforcer la coordination, le suivi et le développement des actions culturelles portées par Cœur de Flandre agglo.

Il est ainsi proposé de créer un emploi permanent à temps complet de Chargé(e) de coordination d'action culturelle, relevant de la catégorie B.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Il vous est proposé :

– d'adopter la modification du tableau des emplois suivante :
- création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé(e) de coordination d'action culturelle, relevant de la catégorie B.

– les principales missions attachées à cet emploi sont les suivantes :
- coordination et suivi des actions d'éducation artistique et culturelle : programmation, organisation, suivi administratif et budgétaire, relations avec les partenaires et évaluation des actions,
- coordination des événements culturels portés par l'agglomération : préparation, organisation, logistique et suivi des manifestations,
- promotion et communication des actions culturelles : mise en œuvre des outils et supports de communication, notamment numériques,
- participation au fonctionnement transversal du service et à la continuité des actions.

Compte tenu de la nature et de la diversité des missions exercées, cet emploi, relevant de la catégorie B, pourra être pourvu par un fonctionnaire appartenant à l'un des cadres d'emplois suivants : rédacteurs territoriaux, animateurs territoriaux, assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

L'emploi pourra être pourvu sur l'un des grades relevant de ces cadres d'emplois, conformément au tableau des emplois de la collectivité.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra, dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, être pourvu par un agent contractuel.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé sur cet emploi et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_168-DE

Vote :

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE